

IGÉSR : **Caroline Pascal**, cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

SNIA-IPR UNSA : **Alain Marie**, Secrétaire général et **Christian Champendal** Secrétaire général adjoint

Nous présentons brièvement notre organisation syndicale. Nous faisons part à Madame Pascal de l'attachement du SNIA-IPR UNSA au lien intellectuel et fonctionnel qui relie les IA-IPR aux inspections générales. Notre expertise partagée contribue à la qualité et la cohérence nationale des enseignements et à améliorer le fonctionnement des établissements scolaires au service de la réussite de tous les élèves. Nous la remercions pour la reconnaissance de l'investissement des IA-IPR qu'elle a témoignée lors du séminaire E3C du 8 octobre.

Madame Pascal rappelle le contexte de fusion récente des inspections générales et la naissance de l'IGÉSR : projet datant de 2002, arrivé à maturité, liaison bac -3 / bac + 3. La réorganisation est mise en perspective avec ses tenants administratif et pédagogique. Une information officielle de la cheffe de L'IGÉSR vers les corps d'inspection est sur le point d'être diffusée. (*le message a été adressé aux IA-IPR via la liste de diffusion le 17/10 vers 16 heures*). La réorganisation questionne l'évolution du lien fonctionnel entre les corps d'inspection exerçant dans les académies et la nouvelle IGÉSR. L'Inspection générale, associée à la réécriture en cours de la circulaire sur les missions, est partie prenante dans les réunions de l'agenda social des inspecteurs.

Nous abordons au cours de l'audience plusieurs thématiques éducatives et professionnelles que nous partageons.

Les missions : la cartographie de missions évoquée avec la DGRH doit aboutir à une hiérarchisation effective de celles-ci ; la réécriture de la circulaire sera une occasion de répondre à l'insatisfaction professionnelle. Depuis la circulaire de décembre 2015 notre place dans la gouvernance est variable et incertaine, la réorganisation territoriale des nouvelles régions académiques augmente l'incertitude. Cette situation, qui interpelle l'IG, doit être réinterrogée. Des propositions pourront émerger de la part de l'IGÉSR.

Nous rappelons notre attachement à un processus d'évaluation cohérent établi sur une lettre de mission (statutaire), un entretien régulier avec l'autorité administrative et un rapport d'activité ainsi fondé. Les avis et appréciations émis par les recteurs et l'IG doivent être explicites.

La difficulté de réaliser l'ensemble, toujours croissant, des missions (RDVC, mise en place effective du volet accompagnement, évaluation des établissements à venir) est aggravée par l'incapacité systémique à éliminer des tâches et à mieux les hiérarchiser. Nous signalons les nombreux cas d'épuisement professionnel de collègues et nous faisons part à la cheffe de l'IGÉSR du manque de reconnaissance ressenti par les IA-IPR, notamment pour leur action et leur engagement sans faille dans la réforme du lycée.

Le calibrage des postes est en cours de recensement par la DGRH auprès des recteurs. Un recrutement supplémentaire est indispensable pour effectuer efficacement et sereinement l'ensemble des missions, prioritaires et urgentes. L'effort doit être repris à hauteur de ce qu'il avait été lors de la création des 50 postes en 2017 pourvus par un 2^e concours. Les questions de recrutement par concours (leurs spécificités disciplinaires) et par détachement, croisent celles de l'attractivité du métier.

Le statutaire : à l'interrogation de Caroline Pascal sur la capacité du système à mobiliser le vivier, nous répondons qu'elle dépend principalement de la revalorisation de la fonction. Les mesures en cours de négociation (*accélération du passage à la hors classe et accès décontingenté du Bbis en fin de hors classe*) vont dans le bon sens mais restent insuffisantes. La revendication de l'accès à la hors échelle C est mise en exergue. La mobilité à l'entrée et ses conditions sont un aspect important d'un métier qui doit être revalorisé sur l'ensemble de ces aspects.

Nous disons notre disponibilité pour contribuer à la thématique du programme de travail 2019-2020 des inspections générales sur la carrière des corps d'inspection.

La formation : la cheffe indique l'insuffisance du PNF actuel, la nécessité de sessions de travail longues (séminaires) et d'une réelle continuité. En cohérence avec le nouveau schéma directeur de la formation continue, il convient de sortir du modèle formation / information et de trouver un point intermédiaire pour associer recherche et universitaires. Le maintien des journées nationales des IA-IPR est souhaité. L'évolution constatée de la formation initiale à l'IH2EF va dans le bon sens. Sur la formation initiale, nous demandons une démarche plus homogène des différents groupes disciplinaires de l'IG dans la procédure de titularisation des IA-IPR stagiaires et la formulation des avis portés par les inspecteurs généraux.

La réforme du lycée : les ratés techniques de la BNS, l'organisation des E3C, le grand oral, la parution des textes illustrent le rythme intense de cette réforme et l'appui variable selon les académies des DEC à l'élaboration des sujets qui représente une lourde charge de travail pour les IA-IPR. Le collège Expertise disciplinaire et pédagogique de l'IGÉSR va conduire une mission de suivi et d'observation des réformes en cours dont celle du lycée général et technologique. Nous mentionnons notre satisfaction pour la mise en place du comité de suivi de la réforme ; un IA-IPR est membre de la formation plénière. Nous sommes cependant dubitatifs face à la multiplication des comités en académies alors que les pilotes du comité national ont prévu de faire des visites de terrain dans plusieurs académies.

L'entretien s'achève sur la confirmation de la disponibilité réciproque à poursuivre l'échange et notre volonté de contribuer constructivement, par des remontées d'information, aux travaux de la nouvelle inspection générale.

Nous remercions Madame Pascal pour sa disponibilité et sa bienveillance à l'égard des IA-IPR. Nous l'assurons de la volonté du SNIA-IPR de pérenniser le lien de confiance qui caractérise les relations entre les IA-IPR et les inspecteurs généraux.

Christian Champendal et Alain Marie